

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



**Délibération 2013-186 du 07 Novembre 2013**

L'an deux mil treize, le Sept Novembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT - J. STORET – A.M. BARBIER - Ch. LECTEZ -

MM. J. MAHIEU – H. TABARY - Y. MARECHAL – B. SEGERS – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – S. NACRY – G. DUE - X. LEROUX – Ph. FATIEN – D. BASSEUX – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.F. DERCOURT – J.P. POUTRAIN – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. HEMAR

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,  
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,  
M. B. SEGERS, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. POUILLAUDE,  
M. G. CUVILLIER, absent et excusé, a été suppléé par Mme M. PIERRE,  
M. J.M.PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ,  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE,  
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par M. S. LEJEUNE,

**Objet :**        **Transfert des contrats de prêts souscrits auprès du Crédit Agricole**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que l'Intercommunalité de la Région de BAPAUME avait souscrit deux prêts bancaires auprès du Crédit Agricole.

Monsieur le Président expose ensuite au Conseil de Communauté la fusion des territoires qui nécessite le transfert des deux prêts consentis par le Crédit Agricole à la nouvelle Intercommunalité.

Monsieur le Président donne lecture des caractéristiques :

- *du prêt N° 99142262300 souscrit auprès de la B.F.T :*  
Montant de 2 800 000 €,  
Durée de 300 mois,  
Date de réalisation : 15/11/2006  
Taux variable TAM + 0,14 % de marge,  
Périodicité annuelle,  
Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 2 299 500 €.

- **du prêt bancaire du Crédit Agricole N° 99145883411**  
Montant de 1 500 000 €,  
Durée de 240 mois,  
Date de réalisation : 24/01/2010,  
Taux variable Euribor 3 mois + 0,65 % de marge,  
Périodicité trimestrielle,  
Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 1 500 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le transfert des deux prêts précités à la nouvelle Intercommunalité du Sud Artois,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce transfert,
- de prévoir les crédits nécessaires au remboursement de ces prêts dans le cadre des différents budgets de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 07 Novembre 2013 et transmission en Préfecture le 07 Novembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 07 Novembre 2013 et transmission  
en Préfecture le 07 Novembre 2013.

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE.

